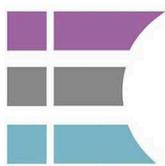
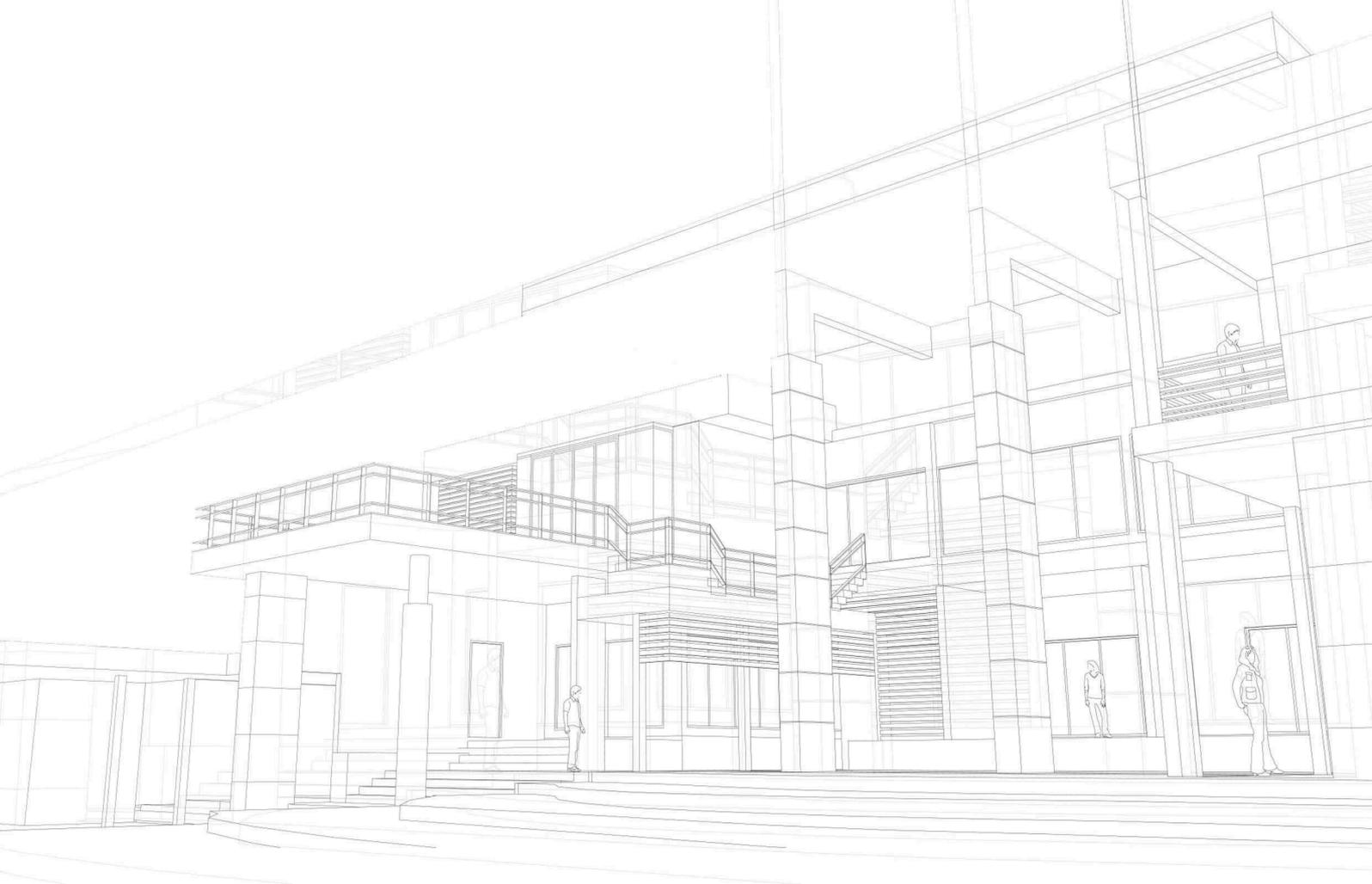


-  CONSTRUISONS
-  ENSEMBLE
-  POUR DEMAIN



PRESENTATION DE L'AGENCE

**Création de l'Agence d'architecture Bernard RIVOLIER à MABLY en Février 1991.
Passage en SARL EQUILIBRE Architectes le 1er Juillet 2016, intégration de deux
salariés dans la société**

Elle se compose aujourd'hui de 8 personnes :

Isabelle GARNIER

CO-GERANTE

Architecte D.P.L.G.

Depuis le 13/10/2003,
14 ans d'ancienneté à l'Agence Bernard RIVOLIER
et 4 ans en tant que co-gérante d'EQUILIBRE Architectes.

Concepteur maison passive certifié CEPH

Référent label Effinergie reconnu par Certivea en région Rhône-Alpes

Julien CHABRY

CO-GERANT

Economiste de la construction

Depuis le 01/09/2008,
9 ans d'ancienneté à l'Agence Bernard RIVOLIER
et 4 ans en tant que co-gérant d'EQUILIBRE Architectes.

Concepteur maison passive certifié CEPH

Emmanuel COURT

Architecte D.P.L.G.

Depuis le 01/04/2017.

Nathalie SEILLARET

Gestion d'agence - Accueil - Secrétariat

Depuis le 09/07/2018.

Raphael BAJARD

Dessinateur projeteur CAO/DAO

Depuis le 27/06/1994,
22 ans d'ancienneté à l'Agence Bernard RIVOLIER
et 3 ans au sein d'EQUILIBRE Architectes.

Alban BAROU

Economiste de la construction

Depuis le 26/02/2018.

Emmanuel BRETTON

Technicien de chantier (OPC)

Depuis le 01/09/2003,
13 ans d'ancienneté à l'Agence Bernard RIVOLIER
et 3 ans au sein d'EQUILIBRE Architectes.

Yasmine CHAMAND

Architecte

Depuis le 03/02/2020.

MOYENS TECHNIQUES & INFORMATIQUES DE L'AGENCE

L'agence dispose depuis Janvier 2002 de locaux neufs d'une surface 150 m2

L'agence dispose de 9 postes informatiques repartis comme suit:

- o 1 PC DELL Précision 3630 TOWER
- o 2 PC Portables DELL Inspiron 15-5000
- o 1 PC Portable DELL Mobile Workstation 5510
- o 2 PC DELL Précision 3630 Tower
- o 3 PC DELL Opt.Plex 3060 SFF
- o 15 Ecrans plats 19 pouces (DELL + ACER)
- o 1 disque dur externe portable et 1 serveur DELL Power Edge T330

- o **PÉRIPHÉRIQUES**
 - 1 Traceur couleur CANON - IPF 710
 - 1 Compact Photocopieur couleur A3 /scanner /fax /email - RICOH Aficio MPC 3004

- o **LOGICIELS**
 - Microsoft Pack Office Professionnel 2016
 - CAO/DAO : NEMETCHECK ALLPLAN 2019 (3 unités)
 - Imagerie : ADDOBE PHOTOSHOP (8 unités)
 - Logiciel de métré et de rédaction de CCTP (2 personnes)
 - Conception des Bâtiments Passifs - PHPP : Passiv'House Planning Package (2 personnes)

- o **AUTRES ÉQUIPEMENTS**
 - 1 Niveau laser
 - 1 Disto laser
 - 1 Projecteur CANON
 - 3 Appareils photos numérique
 - 1 caméra thermique
 - 2 téléviseurs pour projection projets en 3D

CHIFFRES D'AFFAIRES HORS TAXES DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

2019 : 763 455,00 € H.T.
2018 : 673 341,00 € H.T.
2016/2017* : 825 286,00 € H.T.

**2016/2017 : Chiffre d'affaires basé sur 18 mois*

ORGANISATION DE L'AGENCE EQUILIBRE ARCHITECTES

CO-GERANTS

Isabelle GARNIER
Architecte DPLG

Julien CHABRY
Economiste

SECRETARIAT/GESTION

Nathalie SEILLARET
Secrétariat

PROJET

Isabelle GARNIER
Architecte DPLG

Emmanuel COURT
Architecte DPLG

Yasmine CHAMAND
Architecte DPLG

Raphaël BAJARD
Dessinateur/Projeteur

ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION

Julien CHABRY
Economiste

Alban BAROU
Economiste

REALISATION

Isabelle GARNIER
Architecte DPLG

Julien CHABRY
Economiste

Emmanuel BRETTON
Conducteur de Travaux



TABLEAU DES FORMATIONS CONTINUES

EQUILIBRE ARCHITECTES - 1, place de Verdun - 42300 - MABLY

FORMATIONS	<i>Isabelle GARNIER</i> Architecte DPLG	<i>Julien CHABRY</i> Licence professionnelle option économie de la construction	<i>Emmanuel BRETTON</i> BTS bâtiment et Génie Civil	<i>Raphaël BAJARD</i> Bac professionnel dessin	<i>Emmanuel COURT</i> Architecte DPLG
BIM MANAGEMENT	2019 4 jours				
« LE B.A. BA du BIM » Logiciel SOLIBRI				2020 2 jours	
INITIATION BIM - ALLPLAN La maquette numérique				2017 3 jours	2017 3 jours
AMIANTE - sous-section 4 FORMATION PREALABLE			2016 40 heures		
AMIANTE - sous-section 4 FORMATION RECYCLAGE - Encadrement mixte			2019 8 heures		
FORMATION CONCEPTEUR CERTIFIE MAISON PASSIVE (CEPH)	2014 10 jours	2014 10 jours			
CONDUITE DE PROJETS ECO-RENOVATION EN LOGEMENT SOCIAL	2014 1 jour				
RT 2012 CE QUI CHANGE	2013 2 jours				
CONCEPTION BIOCLIMATIQUE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT et RT 2012 Bbio	2013 2 jours	2013 2 jours			
LA COMMUNICATION ORALE AU SERVICE DE VOTRE PRODUCTIVITE		2012 1 jour	2012 1 jour		
GESTION DE L'HUMIDITE DANS LES PAROIS		2012 1 jour			
CONCEPTION DES BATIMENTS A TRES BASSE CONSOMMATION D'ENERGIE	2011 3 jours				
CONCEPTION DE BATIMENT A BASSE CONSOMMATION		2010 6 jours		2010 6 jours	2010 6 jours
ACCESSIBILITE ET QUALITE D'USAGE POUR TOUS			2009 3 jours	2009 3 jours	2009 3 jours
HQE : HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE	2008/2009 6 jours				
LA MENUISERIE ET SON INTERFACE AVEC LA STRUCTURE	2008 1 jour				

CURRICULUM VITAE

ISABELLE GARNIER

Né le 05 mai 1976

Marié – 2 enfants (2001- 2005)

Architecte D.P.L.G. – Co-gérante

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

1 Place de Verdun 42300 MABLY.



CARRIERE PROFESSIONNELLE

Depuis Janvier 2020 à ce jour

Architecte associée de l'Agence EQUILIBRE ARCHITECTES en Cogérance avec Monsieur Julien CHABRY.

A ce jour, celle-ci est composée de 8 personnes :

- Mme GARNIER Isabelle : Architecte DPLG Co-gérante
- M. CHABRY Julien : Economiste de la construction Co-gérant
- Mme SEILLARET Nathalie : Gestion/Secrétariat
- M. COURT Emmanuel : Architecte
- M. BAJARD Raphaël : Dessinateur CAO-DAO
- M. BAROU Alban : Economiste de la construction
- M. BRETTON Emmanuel : Conducteur de Travaux
- Mme CHAMAND Yasmine : Architecte

Activité :

- Conception-Réalisation pour les missions de Maîtrise d'œuvre Architecte et Economie de la Construction.



Secteur d'Activité :

- Particuliers (neuf et rénovation)
- Logements sociaux
- Locaux d'Activités tertiaires et/ou Commercial
- Locaux Industriels
- Equipements publics.

De Juillet 2016 à Décembre 2019

Architecte associée de l'Agence EQUILIBRE ARCHITECTES en Cogérance avec Monsieur Bernard RIVOLIER et Monsieur Julien CHABRY.

Expériences professionnelles

Architecture

De juillet 2016 à ce jour :

Architecte associée de l'Agence EQUILIBRE Architectes située 1, Place de Verdun à MABLY 42300.

De 2003 à juillet 2016 : Concepteur européen maison passive.

Architecte au sein de l'Agence d'Architecture Bernard RIVOLIER située 1, Place de Verdun à MABLY 42300.

2000 : Mairie de Chalon-sur-Saône, service urbanisme - permis de construire.

1997 : Agence Arcature (Roanne).

Relevé et plans état des lieux. Aménagement intérieur d'un espace tertiaire. Participation aux réunions et suivis de chantier.



Formation cursus scolaire

2003: Architecte D.P.L.G.

Diplômée de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand.

1996 : DEFA

Diplômée d'Etudes Fondamentales en Architecture.

1994 : Baccalauréat

Section C.

Formation professionnelle

2019 : BIM Management pour les architectes.

Formation GEPA - 4 jours

2015 : Référent label Effinergie reconnu par Certivea en région Rhône-Alpes.

2014 : Concepteur européen maison passive.

Institut de la maison passive - 10 jours

Obtention du certificat concepteur maison passive à l'examen du 5 décembre 2014

2013 : RT 2012 CE QUI CHANGE

Formation GEPA - 2 jours

2010 : Savoir concevoir des bâtiments à la basse consommation

Formation GEPA - Ademe - 6 jours

2008 : HQE Haute Qualité Environnementale

Formation GEPA - 6 jours

Autres domaines d'activités

2000 à ce jour : Présidente d'un club de Basketball.



CURRICULUM VITAE

JULIEN CHABRY

Né le 31 mars 1986

Marié – 1 enfant

Economiste – Co-gérant.

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
1 Place de Verdun 42300 MABLY.



CARRIERE PROFESSIONNELLE

Depuis Janvier 2020 à ce jour

Economiste et associé de l'Agence EQUILIBRE ARCHITECTES en Cogérance avec Madame Isabelle GARNIER.

A ce jour, celle-ci est composée de 8 personnes :

- Mme GARNIER Isabelle : Architecte DPLG Co-gérante
- M. CHABRY Julien : Economiste de la construction Co-gérant
- Mme SEILLARET Nathalie : Gestion/Secrétariat
- M. COURT Emmanuel : Architecte
- M. BAJARD Raphaël : Dessinateur CAO-DAO
- M. BAROU Alban : Economiste de la construction
- M. BRETTON Emmanuel : Conducteur de Travaux
- Mme CHAMAND Yasmine : Architecte.



Activité :

- Conception-Réalisation pour les missions de Maîtrise d'œuvre Architecte et Economie de la Construction.

Secteur d'Activité :

- Particuliers (neuf et rénovation)
- Logements sociaux
- Locaux d'Activités tertiaires et/ou Commercial
- Locaux Industriels
- Equipements publics.

De Juillet 2016 à Décembre 2019

Economiste et associé de l'Agence EQUILIBRE ARCHITECTES en Cogérance avec Madame Isabelle GARNIER et Monsieur Bernard RIVOLIER.

Expériences professionnelles

*De juillet 2016 à ce jour : Economiste et Co-gérant.
Economiste de la Construction à l'Agence EQUILIBRE Architectes située 1, Place de Verdun à MABLY 42300.*

*De 2008 à juillet 2016 : Economiste de la Construction.
Economiste de la Construction au sein de l'Agence d'Architecture Bernard RIVOLIER située 1, Place de Verdun à MABLY 42300.*

*Septembre 2007 à juillet 2008 : Licence Professionnelle Economie de la Construction,
Alternance au sein de l'agence d'Architecture BERNARD RIVOLIER.*

Avril et mai 2007 : Stagiaire dans l'entreprise OSSABOIS (près de NOIRETABLE), période de 10 semaines - Métrage, chiffrage, atelier de préfabrication ossature bois et chantier.

Juillet 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007 : Postier au centre Postale de RIORGES 42153.

Formation cursus scolaire

Septembre 2008: Licence Professionnelle Economie de la construction à l'Institut Universitaire de Technologies de LYON 1, site de VILLEURBANNE - La Doua.

Juillet 2007 : D.U.T. Génie Civil à l'Institut Universitaire de Technologie du LIMOUSINS (Site d'Egletons).

Juin 2005 : Baccalauréat Scientifique, Sciences de la Vie et de la Terre, Option Physique-Chimie. Lycée CARNOT à ROANNE.

Formation professionnelle

Mai 2015 : Formation Concepteur Certifié Maison Passive (CEPH) organisé par la Maison passive France en relation avec le PassivHaus Institut Allemand - 10 jours - Obtention de l'examen final.

Avril 2013 : RT 2012 CE QUI CHANGE
Formation GEPA - 2 jours

Mars 2013 : Conception Bioclimatique Grenelle de l'environnement et RT2012 Bbio - 2 jours

Décembre 2012 : La communication orale au service de votre productivité.
Formation GEPA - 1 jour

Novembre 2012 : Gestion de l'humidité dans les parois.
Formation d'ALEC 42 - 1 jour

Juin 2010 : Conception de bâtiment à basse consommation.
Formation GEPA - 6 jours

Logiciels maîtrisés : MS Office, AutoCAD 2004, Photoshop, SketchUp, ArchiWizard, PHPP.

Autres domaines d'activités

Conseiller Municipal dans le village de CORDELLE (42123), commission Bâtiment et Urbanisme.

Membre au sein du CJD (Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprise).

Délégué titulaire au SIEL.

Certificate

Passive House Designer



Dr. Wolfgang Feist
64283 Darmstadt
Germany
www.passivehouse.com

Valid until 10th February 2020

Isabelle Garnier

Date of birth: 5th May 1976

is hereby granted permission to use the below depicted seal until expiry of this certificate in five years' time. During this period the recipient will be listed as Certified Passive House Designer/Consultant online at www.passivehouse-designer.org. The awarded title and seal are to be used only in combination with the recipient's name.

The qualification was obtained in accordance with the examination regulations from 1st July 2011 and awarded on the successful completion of:

Examination held on 5th December 2014
in St. Etienne, France
by La Maison Passive Service Sarl / Vekemans, Etienne



Darmstadt,
10th February 2015

A handwritten signature in black ink that reads 'Wolfgang Feist'.

Prof. Dr. Wolfgang Feist

This certificate does not qualify the recipient for authentication under public law and therefore does not replace any official authorisation to present building documents.

Certificate

Passive House Designer



Dr. Wolfgang Feist
64283 Darmstadt
Germany
www.passivehouse.com

Valid until 14th July 2020

Julien Chabry

Date of birth: 31st March 1986

is hereby granted permission to use the below depicted seal until expiry of this certificate in five years' time. During this period the recipient will be listed as Certified Passive House Designer/Consultant online at www.passivehouse-designer.org. The awarded title and seal are to be used only in combination with the recipient's name.

The qualification was obtained in accordance with the examination regulations from 1st July 2011 and awarded on the successful completion of:

Examination held on 29th May 2015
in Saint-Étienne, France
by La Maison Passive Service Sarl / Vekemans, Etienne



Darmstadt,
14th July 2015

A handwritten signature in blue ink that reads 'Wolfgang Feist'.

Prof. Dr. Wolfgang Feist

This certificate does not qualify the recipient for authentication under public law and therefore does not replace any official authorisation to present building documents.



Je soussigné, Bruno REYNE, Président de l'Ordre des architectes de la région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, atteste que

la SARL d'architecture EQUILIBRE ARCHITECTES

Dirigée par ISABELLE GARNIER, ayant pour fonction Gérant
Dirigée par JULIEN CHABRY, ayant pour fonction Gérant

dont l'établissement principal est EQUILIBRE ARCHITECTES 1 PLACE DE VERDUN,
42300 MABLY
est inscrite depuis le 13/06/2016 au Tableau de l'Ordre des architectes de la
région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, sous le n° d'Ordre S18346.

Ce document est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le 12/05/2020,

Ce document est établi en fonction des informations qui ont été transmises par l'intéressé. Il est délivré à titre personnel. Il ne peut être divulgué que par l'intéressé, sous sa propre responsabilité. Ce document atteste de l'inscription à ce jour au tableau de l'ordre des architectes. Il convient donc, en cours d'année, de vérifier, si besoin, la validité de cette information, directement auprès du conseil régional de l'ordre ou sur le site internet www.architectes.org



Je soussigné, Bruno REYNE, Président de l'Ordre des architectes de la région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, atteste que

Madame ISABELLE GARNIER, Architecte

Née le 05/05/1976 à FEURS (FRANCE)
est inscrite depuis le 13/06/2016 au Tableau de l'Ordre des architectes de la région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, sous le n° d'Ordre O83319,
et a déclaré le mode d'exercice suivant :

- Associé d'une société d'architecture, EQUILIBRE ARCHITECTES depuis le 13/06/2016, à l'adresse EQUILIBRE ARCHITECTES 1 PLACE DE VERDUN, 42300 MABLY.

Ce mode d'exercice autorise le port du titre d'architecte et permet de réaliser des missions de conception et de maîtrise d'œuvre pour le seul compte de la société.

Ce document est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le 06/01/2020,

Ce document est établi en fonction des informations qui ont été transmises par l'intéressé. Il est délivré à titre personnel. Il ne peut être divulgué que par l'intéressé, sous sa propre responsabilité.

Ce document atteste de l'inscription à ce jour au tableau de l'ordre des architectes. Il convient donc, en cours d'année, de vérifier, si besoin, la validité de cette information, directement auprès du conseil régional de l'ordre ou sur le site internet www.architectes.org



ATTESTATION D'ASSURANCE

2020

SARL ÉQUILIBRE ARCHITECTES
Société d'Architecture

1 PLACE VERDUN
42300 MABLY
France

Paris, le 01 janvier 2020

Accédez aux éléments de vérification de délivrance de cette attestation en flashant ce code avec votre smartphone (vérifiez dans votre navigateur que vous êtes bien sur la page sécurisée <https://attestation.maf.fr>) ou en vous rendant sur <https://attestation.maf.fr> muni de cette clé de sécurité : **8ba2c20b**
La vérification de la concordance des données s'effectue sous votre seul contrôle.



ATTESTATION D'ASSURANCE ARCHITECTE

La société d'assurance soussignée atteste avoir délivré à :

N° d'identification : **263087/P/101**
N° d'inscription national à l'Ordre : **S18346**
Une police N° : **162374/B**

couvrant la responsabilité qui peut être engagée à raison des actes qu'il/elle accomplit à titre professionnel ou des actes de ses préposés du 01/01/2020 au 31/12/2020

N° d'édition d'attestation : **20201014461**

La garantie du contrat s'applique aux opérations réalisées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer et dont le coût prévisionnel des travaux hors honoraires n'excède pas 30 000 000,00 € hors taxes sous réserve qu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale bénéficiant à l'adhérent soit souscrit pour les opérations dont le coût prévisionnel des travaux est égal ou supérieur à 20 000 000,00 € hors taxes.

Fait à Paris, le 01 janvier 2020

La Mutuelle des Architectes Français assurances

Cette police actuellement en vigueur satisfait aux obligations édictées par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et par la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Elle est conforme aux exigences de l'article 16 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ainsi qu'aux clauses-types énoncées à l'annexe 1 de l'article A. 243-1 du code des assurances. La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.

ATTESTATION D'ASSURANCE**2020**N° d'identification : **263087/P/101**
N° d'édition d'attestation : **20201014461****SARL ÉQUILIBRE ARCHITECTES**
Société d'Architecture**1 PLACE VERDUN**
42300 MABLY
France

Accédez aux éléments de vérification de délivrance de cette attestation en flashant ce code avec votre smartphone (vérifiez dans votre navigateur que vous êtes bien sur la page sécurisée <https://attestation.maf.fr>) ou en vous rendant sur <https://attestation.maf.fr> muni de cette clé de sécurité : **8ba2c20b**
La vérification de la concordance des données s'effectue sous votre seul contrôle.



Paris, le 01 janvier 2020

ATTESTATION D'ASSURANCE DECENNALE OBLIGATOIRE

La Mutuelle des Architectes Français assurances atteste que SARL ÉQUILIBRE ARCHITECTES / SIREN 821118540 – 1 PLACE VERDUN 42300 MABLY France est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° 162374/B pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Cette police satisfait aux obligations d'assurance édictées par la loi n°78 - 12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

1 | PÉRIMÈTRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions suivantes : **Architecte**
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances,
- aux travaux réalisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer,
- aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, hors honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 20 000 000,00 €
Cette somme est portée à 30 000 000,00 € en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 3 000 000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants : Sans objet

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

Au-delà de 30 000 000,00 € hors taxes ou de 20 000 000,00 € hors taxes en l'absence de Contrat Collectif de Responsabilité Décennale bénéficiant à l'adhérent, la garantie peut être étendue par accord exprès entre l'adhérent et l'assureur, après détermination des conditions de la garantie et du tarif.

ATTESTATION D'ASSURANCE

2020

2 | ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243 - 1 - 1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p>En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

Pour toute opération d'un coût total de travaux et honoraires supérieur à 15 millions d'euros HT, la souscription d'un Contrat Collectif est vivement recommandée.

3 | GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>3 000 000 € par sinistre</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 01 janvier 2020



La Mutuelle des Architectes Français assurances

ATTESTATION D'ASSURANCE**2020**N° d'identification : **263087/P/101**
N° d'édition d'attestation : **20201014461****SARL ÉQUILIBRE ARCHITECTES**
Société d'Architecture**1 PLACE VERDUN**
42300 MABLY
France

Accédez aux éléments de vérification de délivrance de cette attestation en flashant ce code avec votre smartphone (vérifiez dans votre navigateur que vous êtes bien sur la page sécurisée <https://attestation.maf.fr>) ou en vous rendant sur <https://attestation.maf.fr> muni de cette clé de sécurité : **8ba2c20b**



La vérification de la concordance des données s'effectue sous votre seul contrôle.

Paris, le 01 janvier 2020

**ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
AUTRE QUE DÉCENNALE**

La Mutuelle des Architectes Français assurances atteste que SARL ÉQUILIBRE ARCHITECTES / SIREN 821118540 – 1 PLACE VERDUN 42300 MABLY France est titulaire d'un contrat d'assurance des responsabilités professionnelles des architectes n° 162374/B garantissant les conséquences pécuniaires des responsabilités spécifiques de sa profession pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ce contrat garantit la responsabilité civile professionnelle générale de l'assuré.

La garantie objet de la présente attestation s'applique :

- aux activités professionnelles suivantes : **Architecte**
 - aux chantiers réalisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer,
 - aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, hors honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 20 000 000,00 €.
- Cette somme est portée à 30 000 000,00 € en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 3 000 000 €.

Au-delà de l'une des limites qui conditionnent l'application du contrat, l'assuré doit se rapprocher de son assureur.

Au-delà de 30 000 000,00 € hors taxes ou de 20 000 000,00 € hors taxes en l'absence de Contrat Collectif de Responsabilité Décennale bénéficiant à l'assuré, la garantie peut être étendue par accord exprès entre l'assuré et l'assureur, après détermination des conditions de la garantie et du tarif.

La garantie est accordée sur base réclamation.



ATTESTATION D'ASSURANCE

2020

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Valeur au 30 juin 2007

Garantie des dommages consécutifs aux dommages définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et garantie des dommages relevant des autres responsabilités professionnelles	Montant de la garantie par sinistre	Montant de la garantie par année d'assurance
. Dommages corporels	4 500 000,00 €	13 500 000,00 €
- Dont dommages corporels résultant d'une exposition à l'amiante	117 801,92 €	353 405,76 €
. Dommages matériels et immatériels	1 750 000,00 €	5 250 000,00 €
- Dont dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 €	1 500 000,00 €
. Dommages aux éléments d'équipement à usage professionnel (article 1792-7 du Code Civil)	500 000,00 €	1 500 000,00 €
▶ Le montant total de la garantie ne peut excéder 4 750 000,00 € par sinistre, tous dommages confondus		

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 01 janvier 2020

La Mutuelle des Architectes Français assurances



41 LOGEMENTS - RIORGES (42)



MAIRIE - BELMONT DE LA LOIRE (42)



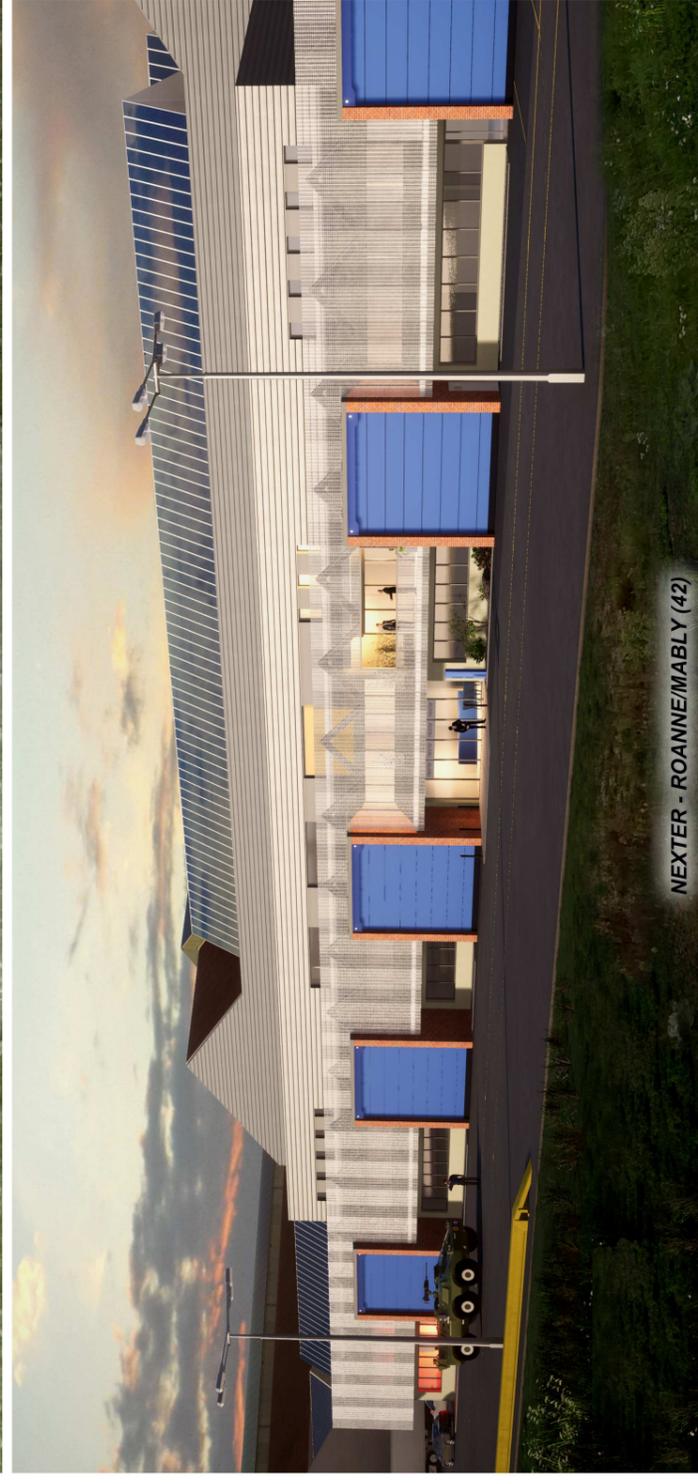
41 LOGEMENTS - RIORGES (42)



CLINIQUE VETERINAIRE - ST. GERMAIN LESPINASSE (42)



PHARMACIE - ST. GERMAIN LESPINASSE (42)



NEXTER - ROANNE/MABLY (42)



ESPACE DE SANTE - ST. GERMAIN LESPINASSE (42)



14 LOGEMENTS - MABLY (42)



FOYER DE L'ENFANCE - RIORGES (42)



19 LOGEMENTS et TERTIAIRE - ROANNE (42)



ENSEMBLE RESTAURATION - ST. PRIEST EN JAREZ (42)



ESPACE DE SANTE - VILLEREST (42)